

Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'à compter du 20 mars, toutes les classes de la prématernelle à la 12^e année dans les écoles de la province seront suspendues indéfiniment, en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Les classes de prématernelle à la 12^e année tireront à leur fin du 16 au 19 mars, ce qui signifie que les parents devraient garder leurs enfants à la maison, immédiatement, s'ils sont en mesure de le faire. Cette fermeture n'affectera les résultats scolaires des élèves ni dans leurs notes ni dans leur assiduité. Les parents, dont les options de service de garde sont limitées, ont quelques jours pour se préparer à cette suspension.

Le dimanche 15 mars, le médecin hygiéniste en chef a indiqué que la fermeture des écoles se fonderait sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- la manifestation d'une transmission soutenue au sein des collectivités;
- l'augmentation rapide de cas à l'échelle locale;
- la transmission sans lien connu à un déplacement (voyage) ou à un autre cas confirmé.

Il n'existe toujours aucune preuve répondant aux trois critères susmentionnés. Ainsi, le risque d'exposition au virus COVID-19 pour les élèves présents à l'école entre le 16 et le 19 mars demeure faible. L'approche préventive de la fermeture des écoles à compter du 20 mars permet de réduire le risque de transmission du virus COVID-19.

Chaque élève obtiendra une note finale en fonction de ses notes actuelles et, la prochaine année scolaire, les élèves seront promus à leur niveau scolaire suivant. Tout élève admissible à l'obtention du diplôme de 12^e année, cette année, l'obtiendra. Le ministère de l'Éducation et les divisions scolaires collaboreront avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour adapter les conditions d'admission des programmes de la prochaine année universitaire.

Pendant l'annulation des cours, les enseignants et le personnel pourront travailler de la maison ou dans les écoles, selon leurs horaires. Pour ce qui est du reste de l'année scolaire prévue, le ministère de l'Éducation travaillera de concert avec les divisions scolaires et le personnel enseignant de la Saskatchewan pour mettre en place des suppléments aux programmes d'études au moyen d'enseignement à distance et autres moyens d'apprentissage. Bien que ces suppléments aux programmes d'études n'aient aucun impact sur les notes finales, ils permettront aux élèves qui cherchent à poursuivre leurs études d'acquiescer, pour cela, les ressources nécessaires.

Ces mesures s'appliquent aux garderies situées à même les écoles, mais pas aux garderies licenciées à l'extérieur des établissements scolaires. D'autres mesures pour ces garderies licenciées sont actuellement envisagées et seront mises en place à une date ultérieure.

Différentes options sont actuellement étudiées pour offrir des services de garde aux personnes qui fournissent les services essentiels pendant la réponse au virus COVID-19.

Renseignements sur le virus COVID-19 :

Nous comprenons que les résidents de la Saskatchewan puissent avoir des questions sur ce virus dans notre province.

Si vous avez récemment voyagé à l'étranger et avez des symptômes de grippe ou des symptômes respiratoires, veuillez appeler la ligne InfoSanté 811 (HealthLine).

Pour obtenir les plus récents conseils au public et de l'information sur les mesures de prévention prises, visitez le site Web www.saskatchewan.ca/coronavirus.

Les demandes de renseignements du public peuvent être acheminées à : COVID19@health.gov.sk.ca.

-30-

Renseignements :

Colleen Book
Ministère de la Santé
Regina
Téléphone : 306-787-4083
Courriel : media@health.gov.sk.ca

Chris Hodges
Ministère de l'Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-1069
Courriel : chris.hodges@gov.sk.ca